Héritage et succession

Par Alexo

Bonjour
Mon père décédé avec des dettes. Il n à aucun bien. Comment ne pas avoir à payer ses dettes ? Puis-je refuser la sucession ?
Merci
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Oui, vous pouvez renoncer à la succession, selon une procédure simple :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199[/url]

Le mieux est de ne pas vous occuper de cette succession (par exemple résilier un contrat), pour ne pas l'accepter tacitement.

Si vous avez des enfants, ils doivent renoncer eux aussi.

Par Alexo

Merci pour votre réponse
Cordialement